

N° 6528

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

**PROPOSITION DE
MODIFICATION**

de l'annexe 4 „Régime des traitements des fonctionnaires de la Chambre des Députés“ du Règlement de la Chambre des Députés

* * *

Dépôt (Monsieur François Bausch, Député, Monsieur Xavier Bettel, Député, Monsieur Alex Bodry, Député, Monsieur Lucien Clement, Député, Monsieur Lucien Lux, Député, Monsieur Laurent Mosar, Député, Madame Lydia Mutsch, Députée, Madame Lydie Polfer, Député, Monsieur Marc Spautz, Député, Monsieur Lucien Weiler, Député, Monsieur Michel Wolter, Député): 17.1.2013

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Texte de la proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés.....	1
2) Exposé des motifs	2

*

TEXTE DE LA PROPOSITION DE MODIFICATION

Article unique.– A l'article 33 du régime des traitements des fonctionnaires de la Chambre des Députés, il est ajouté un paragraphe 1bis. libellé comme suit:

„1bis. La salariée engagée le 1er avril 2010 est admise au stage de la carrière moyenne du rédacteur le 1er jour du mois qui suit l'entrée en vigueur de la présente modification du régime des traitements. La durée du stage est d'un an. L'examen de fin de stage est celui des fonctionnaires de la carrière moyenne du rédacteur. Durant le stage, le traitement est fixé aux grade et échelon atteints par la salariée dans le cadre de son contrat de travail antérieur à la Chambre des Députés.“

*

EXPOSE DES MOTIFS

La salariée concernée par la présente disposition transitoire se trouve dans une situation analogue à celle de la salariée engagée le 27 juillet 2009 et qui avait été fonctionnarisée suite à l'entrée en vigueur du nouveau régime des traitements (voir article 33.1.). Le Bureau avait pris la décision de traiter le présent dossier de façon identique.

François BAUSCH
Xavier BETTEL
Alex BODRY
Lucien CLEMENT
Lucien LUX
Laurent MOSAR
Lydia MUTSCH
Lydie POLFER
Marc SPAUTZ
Lucien WEILER
Michel WOLTER